

Paris, le 15 mars 2017

**ANNEE 2016-2017  
APPEL A CANDIDATURE**

**Attaché temporaire de recherche et d'enseignement (ATER)**

**Objet : Recrutement d'un attaché temporaire de recherche et d'enseignement**

**Réf. :** Décret n°88-654 du 7 mai 1988 relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur

- 1. Langue et civilisation japonaises, méthodologie**
- 2. Lieu d'exercice : Département d'Études japonaises / Centre d'études japonaises**

**Intitulé : ATER**

**Profil de l'emploi :**

Peuvent faire acte de candidature les personnes suivantes :

- **Étudiant sur le point de terminer un doctorat** et si le directeur de thèse peut attester que la thèse peut être soutenue dans un délai d'un an.

**Durée :** 1 an maximum renouvelable une fois pour la même durée si les travaux de recherche le justifient.

- **Titulaire d'un Doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches (HDR)** et engagement à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur.

**Durée :** 1 an renouvelable une fois pour la même durée.

- **Moniteur de l'enseignement supérieur** titulaire d'un doctorat, s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur.

**Durée :** 1 an renouvelable une fois, si l'intéressé est âgé de moins de 33 ans.

- **Enseignant ou chercheur de nationalité étrangère** ayant exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche **pendant au moins deux ans**, titulaire d'un doctorat ou d'un titre ou diplôme étranger admis en dispense du doctorat par la commission de spécialistes compétente. La dispense n'est accordée que pour l'année et le recrutement aux titres desquels la candidature est présentée.

**Durée :** 3 ans maximum renouvelable une fois pour une durée d'un an.

- **Fonctionnaire titulaire ou stagiaire de catégorie A** inscrit en vue de la préparation d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches (HDR), ou déjà titulaire de l'un de ces deux diplômes et s'engageant à se présenter à un concours de recrutement de l'enseignement supérieur.

**Durée :** 3 ans maximum renouvelables une fois pour un an.

- Le ou la candidat(e) sera appelé(e) à assurer les cours en Licence, notamment des cours de langue et de méthodologie.

**3. CONDITIONS DE RECRUTEMENT**

Le ou la candidat(e) travaillera en collaboration avec le responsable de chaque niveau et assurera un service annuel en présence des étudiants de 192 heures de travaux dirigés.

**Recrutement prévu pour le 1<sup>er</sup> septembre 2017**

- 4. REMUNERATION :** calculée sur la base de l'indice brut 513, soit 2 066,53 € bruts mensuels.

**5. DOSSIER DE CANDIDATURE**

Merci d'envoyer le CV avec une lettre de motivation **avant le 9 mai 2017**

Ce dossier doit être adressé **par voie électronique**  
A l'attention de Mme Chikako Thoyer  
Directrice du Département : Etudes japonaises  
chikako.thoyer@inalco.fr